

Colloque

Liberté de religion et de conviction en Méditerranée : les nouveaux défis

Beit Al-Hikma - Carthage
27 – 29 septembre 2018



Dans ce colloque conclusif de notre séminaire tenu au Collège des Bernardins (en partenariat avec l'École pratique des hautes études, la Fondation du roi Abdul-Aziz) tout au long des années 2017-2018, nous voudrions reconsidérer les défis récents concernant la sauvegarde de la liberté de religion et de conviction sur les deux rives de la Méditerranée. A cet effet, plusieurs domaines de réflexion doivent être investis selon les 5 thématiques retenues :

- 1) Réflexion théologique sur la liberté de conscience et la liberté de religion et de conviction : les rapports entre vérité et liberté individuelle.
- 2) La liberté de conscience, de religion et de conviction en Europe : histoire, processus et états des lieux et remis en question récentes.
- 3) Réflexion juridique sur rapports entre droit divin et droit séculier dans les considérations sur la liberté individuelle.
- 4) Prise en compte de la dimension internationale et géopolitique de cette question cruciale en Méditerranée.
- 5) Le problème des minorités religieuses en terre d'islam, et particulièrement en Tunisie.

Ce Colloque international, délocalisé à Tunis, sous l'égide de l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts Beit Al-Hikma, permettra l'intervention - à parité - de chercheurs issus des deux rives de la Méditerranée.

Avec le soutien de :

Jeudi 27 septembre 2018

18h00 – 20h00

Soirée inaugurale

Avec :

Abdelmajid Charfi

Professeur émérite, spécialiste de la civilisation et de la pensée islamique, président de l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts Beït Al-Hikma (Carthage, Tunisie)

Ghazi Gherairi,

Ambassadeur, délégué permanent de la Tunisie auprès de l'UNESCO (Paris, France)

Alberto Fabio Ambrosio

o.p. Professeur de théologie et histoire des religions au Grand Séminaire – Luxembourg School of Religion & Society (Luxembourg), co-responsable du séminaire « Liberté de religion et de conviction en Méditerranée : les nouveaux défis » au Collège des Bernardins (Paris, France)

Vendredi 28 septembre 2018

Président de séance : **Valentine Zuber**

Directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Études (PSL), titulaire de la chaire de « Religions et relations internationales » et directrice de recherche au Collège des Bernardins, co-responsable du séminaire « Liberté de religion et de conviction en Méditerranée : les nouveaux défis » (Paris, France)

9h00

Introduction

Avec :

Valentine Zuber

Les religions de l'espace méditerranéen au défi du pluralisme.

9h15 – 10h45

Table ronde Histoire

Avec :

Marie-Françoise Baslez

Professeure émérite à l'Université de Paris Sorbonne, Professeure invitée à la Faculté Jésuite de Paris-Centre Sèvres (Paris, France)

Liberté de culte sous condition d'intégration : La gestion du pluralisme ethnique dans le monde gréco-romain

Dominique Avon, Directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études (PSL), titulaire de la chaire « islam sunnite » (Paris, France)

Droit à la liberté de conscience et sciences humaines : un lien pluriséculaire

Stéphanie Laithier

Chargée d'étude et de recherche à l'Institut européen en Sciences des religions de l'École Pratique des Hautes Études (PSL) (Paris, France)

Liberté de religion et de conviction en Israël : quelques éléments d'approche historique

Amin Elias

Professeur d'histoire à l'Université libanaise (Beyrouth, Liban)

Trois réponses au défi historique des sociétés arabes : une laïcité douce, la personne comme valeur centrale et une citoyenneté ouverte sur le pluralisme culturel

10h45 – 11h00 : pause

11h00 – 12h30

Table ronde Théologie

Avec :

Alberto Fabio Ambrosio

La liberté religieuse : une (r)évolution de l'Église catholique ?

Alexandre Toumarkine

Professeur des universités à l'INALCO en « Histoire et société turques contemporaines » (Paris, France)

Une autre manière de poser la question de la liberté religieuse en Turquie : l'État et les autorités de l'islam face aux nouvelles formes de religiosité

Adnane Mokrani,

Professeur à l'Institut Pontifical d'Études Arabes et d'islamologie (Rome, Italie)

Qu'est-ce que la religion offre à la politique ?

12h45 – 14h15 : déjeuner

Président de séance : Jamal Ahabab

Responsable formation recherche à l'Institut européen en Sciences des religions de l'École Pratique des Hautes Études (PSL) (Paris, France)

14h30 – 16h00

Table ronde Droit

Avec

Alessandro Ferrari

Professeur de droit et religion à l'Université d'Insubria (Côme, Italie)

Droit de liberté religieuse : un paradigme méditerranéen ?

Mohammed Mouaqit

Professeur de l'enseignement supérieur à la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales (Casablanca, Maroc).

Le «traître» et l'«apostat». Ou comment se fait l'évolution vers la liberté de conscience. Eclairage à partir du cas du Maroc

Jinan Limam

Docteur en droit public et Maître Assistant de l'enseignement supérieur à la Faculté des sciences juridiques politiques et sociales (Tunis, Tunisie)

Droits humains et religion en Tunisie

Blandine Chélini-Pont

Professeure d'Histoire contemporaine à l'Université d'Aix-Marseille, Docteur en Droit (Aix-en-Provence, France)

Droit des femmes - liberté religieuse : un combat parallèle en Méditerranée ?

16h00– 16h15 : pause

16h15 – 17h45

Table ronde Géopolitique

Avec :

Jacques Huntzinger

Ancien ambassadeur de France, co-responsable du séminaire « Liberté de religion et de conviction en Méditerranée : les nouveaux défis » au Collège des Bernardins (Paris, France)

Géopolitique de la liberté de religion et de conviction en Méditerranée

Elisabeth Diamantopoulou

Collaboratrice scientifique, Chaire de « Droit des Religions » de l'Institut de Recherche Religions Spiritualités Cultures Sociétés, Université Catholique de Louvain (Leuven, Belgique)

Liberté de religion en Grèce contemporaine : défis et perspectives, à la lumière de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme

Mohamed-Sghir Janjar

Directeur-adjoint de la Fondation du Roi Abdul-Aziz pour les Études islamiques et les Sciences Humaines (Casablanca, Maroc)

Liberté de religion, le cas du Maghreb

Pierre-Jean Luizard

Directeur de recherche au CNRS, historien de l'islam au Moyen-Orient au sein du GSRL (Paris, France)
Les minorités musulmanes ou issues de l'islam au Moyen-Orient : l'impossible reconnaissance

Samedi 29 septembre 2018

Président de séance : **Jacques Huntzinger**

9h – 10h30

Table ronde Tunisie

Avec :

Abderrazak Sayadi

Professeur à la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de l'Université de la Manouba (Tunis, Tunisie)

Peut-on séparer le religieux et le politique dans un pays musulman ? Que nous dit l'expérience tunisienne ?

Iqbâl Gharbi

Directrice de la chaire d'anthropologie à l'Université Zitouna, Membre de la Commission présidentielle des libertés individuelles et de l'égalité (Tunis, Tunisie)

Les libertés religieuses dans la Tunisie postrévolutionnaire

Nader Hammami

Enseignant chercheur en islamologie (Tunis, Tunisie)

La société tunisienne à l'égard de la liberté religieuse et de la conviction selon « le rapport sur l'état religieux en Tunisie (2011-2015) »

Mourad Jedidi

Enseignant en droits de l'homme à l'Institut Supérieur d'Informatique et de Mathématiques de l'Université de Monastir, Avocat à la cour de cassation (Monastir, Tunisie)

L'évolution de la liberté de conscience dans la jurisprudence tunisienne

10h30 – 10h45 : pause

10h45 – 12h15

Conclusions et préconisations

Avec :

Jacques Huntzinger

12h15 : déjeuner suivi de la visite de la ville à 14h30

Les intervenants

Jamal Ahabab est historien, il est Chargé de formation et de recherche à l'École Pratique des Hautes Études Institut européen en Sciences des religions (PSL) et chargé d'enseignement à l'Université de Paris-Est-Créteil (UPEC). Il travaille sur l'enseignement des faits religieux dans le système éducatif français et s'intéresse plus spécifiquement aux problématiques liées à l'enseignement scolaire de l'histoire de l'Islam et à l'émergence d'un islam de France.



Alberto Fabio Ambrosio. Prêtre dans l'Ordre des Frères Prêcheurs (Dominicains), Alberto Ambrosio est Professeur de théologie et histoire des religions au Grand Séminaire – Luxembourg School of Religion & Society (Luxembourg), ainsi que co-directeur du séminaire sur la « Liberté de religion et de conviction en Méditerranée : les nouveaux défis » au Collège des Bernardins. Spécialiste de l'islam turc et des confréries soufies dans l'espace ottoman

La liberté religieuse : une (r)évolution de l'Église catholique ?

Promulgué le 7 décembre 1965, le décret conciliaire du concile Vatican II, *De iure personae et communitatum ad libertatem socialem et civilem in re religiosa* est le résultat d'un long processus qui a amené l'Église dans son instance la plus importante, celle du concile, à proclamer la liberté religieuse. L'intervention passera en revue les grandes étapes du processus ayant mené à ce que l'on peut considérer comme un renversement de perspective théologique au sein de l'Église catholique. Il sera donc indispensable de revenir sur l'historique et sur les enjeux que ce processus historique révèle du point de vue théologique, en ayant toujours présent à l'esprit que, même en tant que point de non-retour, ce nouvel acquis ne représente pas seulement une nouveauté absolue, mais une évolution théologique. Cependant, que l'on considère la déclaration de la liberté religieuse comme une révolution ou comme simple évolution, une deuxième partie de la présentation permettra d'analyser les points forts et les points faibles de ce même document conciliaire que la théologie et la praxis pastorale n'ont fait que mettre en évidence. Cette partie sera l'occasion d'articuler la question de la liberté religieuse avec deux thématiques solidaires : le dialogue interreligieux et la conversion, thèmes que l'Église, après les avancées du concile Vatican II, n'a cessé d'élaborer théologiquement. De l'ensemble devraient surgir quelques aperçus permettant de mieux cerner la complexité de la pensée de l'Église catholique.



Dominique Avon est Directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études, PSL (chaire « islam sunnite »), membre du laboratoire de recherche Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GRSL UMR 8582). Il a enseigné en Égypte (1992-1994), au Liban (2004-2005) et aux États-Unis (2014). Il a coordonné la Communauté thématique HEMED accueillant des universitaires marocains, libanais, suisses, belges et français (« Histoire Euro-Méditerranéenne »), et codirigé l'IPRA (« Institut du Pluralisme religieux et de l'Athéisme ») avec John Tolan. Il a également présidé l'AFHRC (« Association française d'histoire religieuse contemporaine ») entre 2011 et 2014. Actuellement, il participe aux activités du GIS « Moyen-Orient et mondes musulmans », ainsi que du GIS « Religions ». Parmi ses publications : *Les Frères prêcheurs en Orient*, Cerf, 2005 ; (avec A.-T. Khatchadourian) *Le Hezbollah*, Seuil, 2010 (Harvard University Press, 2012) ; *Faire autorité. Les religions dans le temps long et face à la modernité*, PUR, 2017.

Droit à la liberté de conscience et sciences humaines : un lien pluriséculaire

Les canons d'une « société démocratique » devaient servir d'aune à l'interprétation de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), un présupposé qui prévalut jusqu'à la fin des années 1960. Les traditions juridiques n'étant pas uniformes, une marge d'interprétation était laissée. La jurisprudence, les débats politiques, la recherche académique, les différentes expressions et actions de la société civile avaient pour fonction d'affiner et de mettre à jour les critères de cette « société démocratique ». Dans la décennie qui suivit la vague des indépendances, Hanoï, Cuba ou Pékin apparurent comme des pôles de contestation révolutionnaire de la conception libérale. A la fin de la décennie 1970, leur capacité mobilisatrice au nom du socialisme international s'essouffla, mais ils furent relayés par de nouveaux pôles, désormais à référence confessionnelle, ayant pour nom Ryad, Téhéran, Islamabad, Jérusalem, New Delhi ou Colombo. Parce qu'ils continuaient à occuper les principaux postes au sein des organismes internationaux, des ONG transnationales, des universités ou des lieux de production culturelle et de diffusion des informations, les libéraux ne prirent pas la mesure de l'ébranlement de la relativisation de règles considérées comme universelles. L'effondrement du « bloc de l'Est » et la remise en question des régimes dictatoriaux en Amérique latine leur donna l'illusion de continuer d'être l'avant-garde de ceux qui marchaient dans le « sens de l'histoire ». C'est pourtant dans les lieux d'élaboration du savoir que les remises en question furent alors les plus profondes : l'étude des rapports de domination internes à une société donnée sur une longue durée fut bousculée par l'étude des rapports de domination externes de courte durée (XIX^e-XX^e siècles). La promotion de droits individuels, dont celui de liberté de conscience, perdit du terrain au profit de celle de droits collectifs, de type holiste, au prix de la réduction de l'histoire à celle d'un affrontement avec l'« Occident » d'un côté et, de l'autre, d'une dés-historicisation du passé d'ensembles « culturels » ou « civilisationnels ».



Marie-Françoise Baslez est Ancienne élève de l'École Normale Supérieure, Professeure émérite à l'Université de Paris Sorbonne, Professeure invité à la Faculté jésuite de Paris, membre actif du Labex RESMED (« Religions et sociétés du monde méditerranéen antique »), spécialiste des religions de l'Antiquité. Son approche relève de la sociologie religieuse. Ses recherches portent actuellement sur les modèles communautaires, l'histoire des réseaux, les interactions entre communautés - perméabilité et tensions - et plus particulièrement l'étude phénoménologique des persécutions. De ses nombreuses publications, on retiendra : *L'étranger dans la Grèce antique*, édition augmentée, Paris, Les Belles Lettres, 2008 ; *Histoire politique du monde grec antique*, édition augmentée, Paris, Armand Colin 2010 et surtout *Comment notre monde est devenu chrétien*, Paris, Points Seuil 2011.

Liberté de culte sous condition d'intégration : La gestion du pluralisme ethnique dans le monde gréco-romain

Sous l'Empire romain qui constitue la première expérience de mondialisation, l'espace méditerranéen est parcouru par des mouvements migratoires séculaires, qui véhiculent les religions depuis l'Orient jusqu'à Rome et au-delà. Pour gérer cette mosaïque de peuples et de religions, Rome a hérité et applique le principe commun à tous les droits antiques, qui considèrent la religion comme un élément de l'identification ethnique : « Chaque peuple peut honorer ses dieux ancestraux selon ses rituels ancestraux ». C'est définir la liberté religieuse comme la liberté de culte, une liberté collective. Cela vaut pour les communautés d'immigrés au sein des grandes villes comme pour les provinces conquises.

Dans le monde gréco-romain, où prime le politique, cette liberté est soumise à des conditions : intégration des communautés d'immigrés à la cité, à l'exclusion de tout communautarisme, usage du grec comme langue universelle, interprétation grecque des textes fondateurs, des noms et des figures divines. Sur cette base, les monothéismes juif et chrétien ont établi un rapport contractuel du politique au religieux : il s'agit de participer au vivre-ensemble de la cité « en conformité avec le judaïsme » ou « avec l'évangile ». Les chrétiens iront plus loin en redéfinissant la liberté religieuse comme une liberté de croyance et de conscience, un droit de la personne : peut-être ont-ils ainsi inventé la tolérance telle que nous l'entendons aujourd'hui ?



Abdelmajid Charfi est Professeur de civilisation et pensée islamique à l'Université de Tunis, il a été Chargé de mission au ministère de l'Enseignement supérieur et membre du Comité national d'évaluation. Il a été le titulaire de la chaire UNESCO de religions comparées de 1999 à 2003. Membre de la Commission tunisienne des libertés individuelles et des égalités et de Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, il est directeur de la collection Ma'âlim al Hadâtha (Caractéristiques de la modernité) chez Sud Éditions et de la collection Al-islâm wâhidan wa muta'addidan (L'islam un et pluriel) chez Dâr Taliaa. Il a dirigé le volume collectif *Le Coran et ses lectures*, paru à Carthage, Beït Al-Hikma, en 2016. Depuis 2015, il préside l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts (Beït Al-Hikma).



Blandine Chélini-Pont est Professeure des universités en Histoire contemporaine et docteur en Droit, membre-associée du laboratoire de recherche Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GRSL UMR 8582). Elle enseigne à Science Po Aix et à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l'Université d'Aix-Marseille. Ses recherches d'historienne touchent l'histoire du catholicisme nord-américain, le rapport religion catholique - politique aux États-Unis, la politique religieuse internationale des États-Unis. En tant que responsable de l'axe « droit et religions » du Laboratoire Médias et Mutations sociales de l'Université d'Aix-Marseille, elle enseigne et écrit sur les rapports entre droit et religions et la liberté religieuse. Elle dirige la Collection « Droit et Religions » et la revue scientifique *Annuaire Droit et Religions* des Presses Universitaires d'Aix-Marseille.

Droit des femmes - liberté religieuse : un combat parallèle en Méditerranée ?

Cette présentation va tenter de mettre en parallèle d'un point de vue historique, les évolutions continues ou disruptives des législations méditerranéennes en matière de « droits des femmes » - après avoir cherché à en définir le contenu anti-inégalitaire et libéral - et en matière de liberté religieuse. Ce faisant elle proposera d'en vérifier la concordance temporelle pour en discuter la correspondance logique. Sont-ce des questions intimement liées d'un point de vue culturel et sociétal ? Sont-elles le lieu d'une résistance particulière ou d'un blocage volontaire devant les évolutions sociétales et les transferts de valeurs qui parcourent l'espace méditerranéen ? Y-a-t-il une spécificité conservatrice ou islamiste qui en fabrique le lien ? Inversement, est-ce que la militance des réseaux féministes, laïques ou islamiques, autour de la Méditerranée fait entrer la liberté de conscience dans le projet politique de liberté et d'égalité de la femme (croyante).



Elisabeth A. Diamantopoulou est Docteure en Sociologie des Religions/Sciences Religieuses (École Pratique des Hautes Études, PSL). Elle est Collaboratrice scientifique auprès de la Chaire de « Droit des Religions » de l'Institut de Recherche Religions Spiritualités Cultures Sociétés (RSCS), à l'Université Catholique de Louvain (UCL), Belgique. Elle a été chercheure postdoctorale *Marie Curie* (2012-2014) à la Chaire de Droit des Religions/RSCS à l'UCL (Droits de l'Homme, Christianisme orthodoxe, liberté de religion et jurisprudence de la Cour Européenne de Droits de l'Homme). Elle a présenté des communications (Droit et religions, Sociologie des religions, Droits de l'Homme) à de nombreuses conférences internationales (Europe, USA, Israël, et Canada). Elle a été *Visiting Research Scholar* (Sept. 2016-Février 2017) à l'*Institute of Eastern Christian Studies* (IvOC), Radboud University, à Nimègue, Pays Bas. Depuis décembre 2016, elle est co-directrice de la Collection *Droits Hommes Religions*, aux Editions Peter Lang, à Bruxelles.

Liberté de religion en Grèce contemporaine : défis et perspectives, à la lumière de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme

A la lumière des décisions récentes de tribunaux grecs, ainsi que de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (ECtHR), nous allons explorer l'« état des lieux » dans la Grèce moderne, en ce qui concerne les principaux problèmes et défis en matière de liberté de religion. On examinera les décisions clés (en matière de blasphème religieux, liberté de religion et liberté artistique et/ou liberté d'expression, prosélytisme, et autres) de la jurisprudence grecque et, à la lumière de la jurisprudence européenne, nous allons tenter de procéder à une réflexion plus générale, concernant les principaux défis posés en matière de violations de liberté religieuse dans les pays majoritairement orthodoxes.



Amin Elias est Docteur en histoire contemporaine, spécialiste d'histoire des idées dans l'espace arabe et méditerranéen. Il enseigne l'histoire à l'Université libanaise (Beyrouth) et l'éthique à l'Université libano-américaine (Byblos). Il est également coordinateur et enseignant principal du cours « Citoyenneté et société » à l'Université Antonine (Beyrouth). Parmi ces ouvrages récents, *L'islam, la liberté, la laïcité* et *Le crime de la tribu des "Il nous a été rapporté"*, Paris, L'Harmattan, 2013, (avec D. Avon), et *Musulmans et laïcité, débats et expériences*, Bern, Peter Lang, 2014 (avec A. Jomier, et T. Khatchadourian). En 2017, il a publié en arabe un ouvrage intitulé *Une laïcité de chez nous ('almaniyya min 'indina)*, Beyrouth, Dar Entire-East, 2017. Il publie régulièrement des articles sur la laïcité, la liberté de conscience, de religion et de conviction, et la citoyenneté sur des sites et dans des revues d'expression arabe et française.

Trois réponses au défi historique des sociétés arabes : une laïcité douce, la personne comme valeur centrale et une citoyenneté ouverte sur le pluralisme culturel

Il suffit de regarder des photos de la destruction entière de villes en Syrie, en Irak, au Yémen et en Libye pour prendre conscience que les guerres qui se déroulent au sein des sociétés d'expression arabe marquent un tournant historique. Si l'on analyse le phénomène, l'on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas seulement d'une destruction matérielle mais d'une véritable remise en question des rapports entre les membres d'une même société, entre les représentants des diverses communautés, entre les individus et leurs communautés respectives, entre l'État et ses « citoyens/sujets », entre les religions et leurs adeptes et entre les croyants d'une même religion. En d'autres termes tout le système de pensée dans l'espace arabe est remis en question.

Depuis l'invasion de l'Irak en 2003 et jusqu'à l'avènement des mouvements de ce qu'on a appelé « printemps arabe » à partir de 2010, les répercussions des bouleversements opérés semblent dépasser le cadre local et régional pour acquérir une ampleur mondiale. Oserons-nous dire, sans exagération, que la guerre qui frappe les sociétés d'expression arabe est d'ordre mondial ? Pouvons-nous énoncer que la situation dans ces sociétés est bien similaire à celle des sociétés européennes au lendemain de la deuxième guerre mondiale ? En effet, il s'agit d'une destruction massive de ce qu'on appelle « l'ancien régime arabe ». Quant au projet de l'islam politique, représenté par le mouvement des *Ikhwan* (Frères musulmans), il s'est trouvé lui aussi dans l'impasse en Tunisie, en Égypte, au Yémen, en Syrie et en Lybie. En d'autres termes : l'islam, contrairement au slogan des *Ikhwan*, n'est plus perçu comme « la solution ».

Dans son *Manifeste au service du personnalisme* qu'il a publié en 1936 à la suite des crises qui ont frappé la France et l'Europe, le philosophe français Emmanuel Mounier a bien compris qu'il s'agissait de l'effondrement d'une aire de civilisation, celle née « vers la fin du Moyen Âge [...] », et qu'il fallait désormais contribuer à « l'enfantement d'une civilisation nouvelle dont les données et les croyances sont encore confuses ». Mounier était bien persuadé que le temps était venu où les intellectuels devaient jouer un rôle dans le l'avènement d'une nouvelle « Renaissance ».

La situation est aujourd'hui similaire dans l'espace arabe. Il s'agit pour les intellectuels de langue arabe d'entreprendre une nouvelle *Nahda* ou Renaissance. C'est pour cette raison que de nombreux *think-tanks*, centres de recherches, universités, penseurs, intellectuels, activistes dans le domaine public, philosophes, historiens, sociologues, politologues et même hommes de religion sont en train d'orienter leurs réflexions sur cette nouvelle *Nahda*.

Trois réponses sont proposées : une « laïcité de chez nous », ou une laïcité « douce, ouverte, plurielle et dialogale » qui soit adaptée à la réalité arabe dont la pierre angulaire est l'« individualité libre » qui concilie la « dignité de l'individu » et son rapport avec sa communauté comme avec l'au-delà. La deuxième réponse est la centralité de la notion de « personne » telle qu'elle a été élaborée par Emmanuel Mounier et adaptée à la réalité arabe par deux grands penseurs arabes : René Habachi et Mohammad Lahbabi. Quant à la troisième réponse, c'est la « citoyenneté » qui reconnaît le pluralisme culturel et religieux ; une citoyenneté capable de faire sortir les sociétés majoritairement musulmanes du dualisme majorité/minorité élaboré il y a quatre siècles avec le régime ottoman des « *millat* » et qui a été renforcé par les capitulations.

Cette communication vise à souligner, présenter et expliquer les traits principaux de ces réponses avancées par les intellectuels d'expression arabe, réponses qui s'articulent toutes autour du *thème* principal de cette conférence : la liberté de conscience, de religion et de croyance.



Alessandro Ferrari est Professeur de Droit et Religion à l'Université d'Insubria (Côme, Italie) où il dirige le centre de Recherche REDESM (Religions, Droits et Economies dans l'Espace Méditerranéen) et est membre associé du laboratoire de recherche Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GRSL UMR 8582). Son dernier livre est *Libertà religiosa in Italia. Un percorso incompiuto*, Carocci, Roma 2013. Il est membre du « Conseil pour les relations avec l'islam Italien » auprès du Ministère de l'Intérieur de la République italienne.

Droit de liberté religieuse : un paradigme Méditerranéen ?

Est-ce que le droit de liberté religieuse peut représenter une perspective à partir de laquelle on peut essayer un regard croisé entre les deux rives de la Méditerranée ? Si ce droit est intimement lié à la naissance de l'État et, donc, à la construction de l'Europe moderne, l'affirmation des droits universels de la personne a transformé ce droit en principe constitutif régulateur de sociétés multi-religieuses et multiculturelles et en a fait, ainsi, un synonyme de pluralisme. Cette transformation, associée à la mise en discussion des équilibres traditionnels, interpelle aujourd'hui chacune des deux rives. C'est pour ces raisons donc, qu'investiguer les trajectoires contemporaines du droit de liberté religieuse dans ces deux espaces géopolitiques, si intimement liés, devient l'occasion de noter des différences et des similitudes qui illustrent la nécessité de retrouver un point d'équilibre en Méditerranée à l'intérieur de la globalisation contemporaine.



Iqbâl Gharbi est Professeure des Universités en anthropologie religieuse, membre de la Commission présidentielle des Libertés individuelles et de l'égalité, chef de Département civilisation islamique à l'Institut supérieur de théologie à l'Université Zitouna ainsi que rédactrice en chef de la revue scientifique *Ettanwir* de l'Institut supérieur de théologie de Tunis.

Les libertés religieuses en Tunisie postrévolutionnaire

Le propre des libertés est qu'elles sont toujours au cœur des débats les plus passionnés, entre ceux qui œuvrent pour la préservation de leurs acquis - voire pour la reconnaissance de nouvelles libertés adaptées à l'évolution de la société - et ceux qui œuvrent pour la restriction et parfois pour la suppression de certaines libertés.

En Tunisie, la liberté religieuse est un mécanisme décisif dans la transition démocratique. Elle détermine l'évolution politique pacifique, le fonctionnement des institutions démocratiques du pays ainsi que l'avenir de la croissance et de la prospérité du pays. La liberté religieuse est le droit de chaque être humain, un principe fondamental de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 et qui est protégé par le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. Pour garantir la liberté religieuse, tout gouvernement doit promulguer et appliquer des lois afin de promouvoir la liberté de conscience et le respect de la diversité religieuse. Ce concept reflète une conception large de la notion de liberté religieuse universelle en ce sens qu'elle recouvre aussi le droit d'avoir des convictions privées, agnosticisme ou athéisme y compris, ainsi que le droit à l'expression et à l'éducation religieuse. Le respect des libertés religieuses s'avère un critère fondamental pour mesurer le rapport de forces entre communautés religieuses, la réussite ou la fragilité de la transition démocratique.



Ghazi Gherairi est Juriste, Universitaire et Diplomate.

Il est, depuis novembre 2016, Ambassadeur représentant de la Tunisie auprès de l'UNESCO ainsi qu'auprès de l'Organisation Internationale de de la Francophonie

Il est le secrétaire général de l'Académie Internationale de Droit Constitutionnel. Docteur en droit public et en Science politique, il a enseigné le droit à l'Université de Carthage, à l'Institut Diplomatique ainsi qu'à la Tunis School of Politics.

Il a été membre et porte-parole de la Haute Instance de Réalisation des Objectifs de la Révolution, de Réforme Politique et Transition Démocratique en Tunisie. (2011)

Il été également :

Membre du Comité d'experts désigné par le dialogue national pour l'appui à la rédaction de la nouvelle Constitution tunisienne (2013-2014).

Chargé par les Nations Unies de documenter l'expérience du Dialogue National en Tunisie récipiendaire du Prix Nobel de la paix 2015. (2015-2016)

Senior Field Manager Tunisia OECD-MENA Governance Program. (2013-2014)

Expert Senior pour la rédaction de la constitution du Yémen (Friedrich Ebert Stiftung). (2014-2015)

Expert Senior pour la rédaction de la Constitution libyenne pour : (PNUD/Democracy Reporting International/Cawtar et Libyan women platform /Institut Danois des Droits de l'Homme). (2014-2015)

Président du Comité d'experts chargé de la rédaction du projet de loi électorale municipale et régionale (Ministère de l'Intérieur & CILG). (2015)

Membre du comité de rédaction de la loi relative à la Cour Constitutionnelle (Ministère de la Justice). (2015)

Expert senior désigné par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour la rédaction du rapport relatif aux droits socioéconomiques de la femme en Tunisie. (2014-2015)

Chargé par le Chef du Gouvernement de la traduction de la Constitution tunisienne du 27 janvier 2014. (2014)

Coordinateur National du Congrès National contre la violence et le terrorisme (Co-organisé par : UGTT, UTICA, LTDH, l'Ordre des Avocats, IADH). (2013)

Il est le titulaire de la chaire de la gouvernance des institutions publiques au Maghreb de la Fondation Euro-arabe et de l'Université de Grenade.

Expert auprès de plusieurs organismes internationaux UNDP, OIT, OCDE, OSCE, etc.

Il est également arbitre international auprès du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements CIRDI (Washington) relevant de la Banque Mondiale 2015/2021.

Auteur de plusieurs articles et ouvrages, ses dernières parutions sont des contributions sur le caractère civil de l'État tunisien dans l'ouvrage collectif publié par le PNUD en octobre 2016 *La constitution de la Tunisie* ainsi que "Thoughts on Religion in the 2014 Tunisian constitution": contribution à l'ouvrage collectif *Religions and Constitutional Transitions in the Muslim Mediterranean*, The Pluralistic Moment, Routledge, 2016.

Il a enfin été le récipiendaire du prix Lysistrata pour le règlement pacifique des conflits par la médiation (décembre 2017).



Jacques Huntzinger est Docteur en droit, Agrégé des facultés de droit, Professeur des Universités (1970/1990), Haut Fonctionnaire aux Nations Unies (1979/1982), membre du Conseil Économique et Social (1984/1988), Ambassadeur de France (1991/2010). Président des Ateliers Culturels méditerranéens.

Géopolitique de la liberté de religion et de conviction en Méditerranée.

En Méditerranée, des histoires différentes ont généré des cultures diverses, et donc des régimes différents. La géopolitique en la matière distingue 3 mondes bien distincts, le monde européen, le monde maghrébin et le monde de l'Orient.

Dans le monde européen, la liberté de religion et de conviction est un acquis récent, issu d'un processus historique complexe développé entre le XVI^e et le XIX^e siècle, à la suite de trois révolutions politiques, intellectuelles et juridiques, par la construction de l'État moderne régalien et laïc, la sortie du « tout religieux » via la sécularisation de la pensée, le bouleversement du couple vérité/liberté, et l'avènement juridique de l'individu et de ses droits propres, dont la liberté de pensée garantie par la loi.

Mais l'irruption de l'islam en Europe pose aujourd'hui deux questions nouvelles à ces acquis libéraux, celle de la liberté effective du culte musulman et de son organisation, mais aussi la gestion des courants radicaux de l'islam, y compris les salafismes, au regard de la nécessaire préservation de l'ordre public.

Dans le monde maghrébin, un processus visant à une plus grande liberté de religion et de conviction est en marche. Le Maghreb est tout à la fois islamisé et européenisé, il est en particulier marqué par la culture républicaine française expérimentée lors de la période coloniale. D'où une sécularisation partielle, sociétale et étatique, établie en Tunisie avec le bourguibisme, exprimée aujourd'hui par l'article 6 de la nouvelle constitution tunisienne ainsi que par le débat marocain relatif à la nouvelle population de confession chrétienne qui ne bénéficie toujours pas d'une reconnaissance légale. Mais, face à cette libéralisation-sécularisation, reste une incertitude face aux trajectoires des différents partis islamistes maghrébins qui approchent le pouvoir.

Dans le monde de l'Orient, la liberté de religion et de conviction s'inscrit encore en pointillé. A l'exception du Liban - communautarisé à l'extrême, tant dans la Turquie « laïque » qu'en Israël ou dans le Machrek, la grande pluralité religieuse existante n'a pas conduit, bien au contraire, à un pluralisme véritablement assumé. La tradition ottomane fait encore sentir tout son poids dans ces espaces, avec une hiérarchisation tripartite entre le sunnisme officiel, les « religions du livre » reconnues, et les minorités musulmanes tolérées ou réprimées, et ce, d'autant plus que les puissances mandataires puis les nouveaux États ont continuellement pratiqué, et même aiguisé, une communautarisation qui semble devoir leur profiter aux dépens d'une réelle citoyenneté égale pour tous.



Nader Hammami est Docteur de l'Université de la Manouba en 2010 avec une thèse sur « L'image des Compagnons (Sahaba) dans les collections de Hadith ». Il est diplômé en art arabe et de la civilisation de l'Université de la Manouba avec une thèse sur « Le péché grave en théologie islamique » en 2002. Il est membre de l'unité de recherche « De la lecture du discours religieux », Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis. Il a été EUME fellow à Berlin 2009-2010. Ses recherches portent sur les études coraniques et l'imaginaire historique et religieux en civilisation arabo-musulmane.

La société Tunisienne à l'égard de la liberté religieuse et de la conviction selon « le rapport sur l'état religieux en Tunisie (2011-2015) »

La Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 a reconnu la liberté religieuse et de la conscience, à travers son article 6 : *« L'État est le gardien de la religion. Il garantit la liberté de conscience et de croyance, le libre exercice des cultes et la neutralité des mosquées et des lieux de culte de toute instrumentalisation partisane. L'État s'engage à diffuser les valeurs de la modération et la tolérance et à la protection du sacré et l'interdiction de toute atteinte à celui-ci. Il s'engage également à l'interdiction et la lutte contre les appels au Takfir et l'incitation à la violence et à la haine ».*

Cet article, considéré comme « révolutionnaire », a été adopté par l'Assemblée Constituante (2011-2014) après de longs débats entre acteurs de la société civile moderniste et conservateurs. Cette intervention entend dépasser le seul aspect constitutionnel afin d'examiner les mentalités et essayer de définir la compréhension sociale tunisienne des valeurs des droits de l'Homme en relation avec la religion.

Un travail récent intitulé « Le rapport sur l'état religieux en Tunisie (2011-2015) » a été produit par la *Fondation Mominoun Without Borders* et l'association des *Études Intellectuelles et Sociales* en avril 2018. Cette enquête, fruit du travail de 35 contributeurs, qui comporte à la fois une partie analytique et une enquête de terrain, nous permet de mieux évaluer les polarisations au sein de la société tunisienne « postrévolutionnaire », sur plusieurs sujets, dont certains touchent à la question de la liberté religieuse, de la conviction et de la conscience.



Mohamed-Sghir Janjar est Directeur-adjoint de la Fondation du Roi Abdul-Aziz pour les Études islamiques et les Sciences Humaines, Casablanca, Maroc.

Après des études de sociologie à Rabat et d'anthropologie à Paris, il cofonde en 1993 et dirige la revue *Prologues*, la collection « Débats philosophiques » publiée aux Éditions Le Fennec (Casablanca), et crée en 2007 la collection « Religion et Société » aux Editions Prologues. Ses travaux de recherche et ses traductions ont porté sur de nombreux champs d'étude dont : les questions de religion et de culture dans le monde arabo-islamique contemporain ; les sociétés civiles et les mouvements sociaux.

Il est aussi membre de plusieurs instances civiles et académiques comme le Conseil national des droits de l'homme, le Groupe de recherche islamo-chrétien (GRIC) ou le Conseil scientifique du séminaire « Liberté de religion et de conviction en Méditerranée : les nouveaux défis » (2017-2018) au Collège des Bernardins.

Liberté de religion, le cas du Maghreb

En dépit d'un référentiel religieux commun, la question de la liberté religieuse se pose de diverses manières dans les pays à majorité musulmane. En Indonésie, le plus grand pays musulman en termes de démographie, les conflits religieux entre musulmans et chrétiens n'ont cessé de gagner en intensité depuis la chute du général Suharto. Quant au Pakistan, la stratégie d'instrumentalisation des groupes islamiques combattants en Afghanistan et au Cachemire est en passe de contaminer la société, avec une sensible radicalisation d'une partie de la classe moyenne et de l'armée.

Dans le Moyen Orient arabe et les pays du Golfe, la liberté de religion et de conviction semble encore loin d'acquérir une réelle légitimité aussi bien au sein des institutions que dans les mentalités. Et malgré quelques réformes constitutionnelles limitées, la région paraît de plus en plus secouée par les répliques du « Printemps arabe » et une puissante instrumentalisation politique des antagonismes confessionnelles entre sunnites et shi'ites.

C'est dans ce « monde musulman » en proie à de violentes convulsions politiques peu favorables à la tolérance religieuse, que la partie ouest du Maghreb (Tunisie, Algérie, Maroc) semble constituer une sorte d'exception. Porté par le dynamisme d'une société tunisienne nourrie par plus d'un siècle de réformisme et de modernisation, la région du Maghreb aurait réussi à traverser les renversements politiques de 2010-2011 sans que ses sociétés soient déstructurées, et sans que soit stoppé le processus de sécularisation que ces dernières connaissent depuis des décennies. Les soulèvements du début de la présente décennie auraient plutôt accéléré les transformations institutionnelles et législatives dans un sens relativement favorable à plus de tolérance en matière de liberté religieuse.

Il est question dans cette communication d'examiner les facteurs socioculturels et politiques qui auraient permis à certains pays du Maghreb, notamment la Tunisie et le Maroc, de réaliser une multitude de petites accumulations législatives, politiques et socioculturelles sur la voie de la liberté de religion et de conviction au cours des dernières années.



Mourad Jedidi est Docteur en droit privé et Avocat à la cour de cassation au Barreau de Monastir (Tunisie). Depuis l'année 2008 il enseigne les droits de l'homme et le droit de la liberté de conscience à l'Université du Centre (Tunisie). Il publie régulièrement en langues arabe et française des essais sur le droit de citoyenneté et la liberté religieuse dans la revue tunisienne *Infos Juridiques* dont il conseille la rédaction. Il est l'auteur de deux ouvrages sur la laïcité religieuse et la critique théologique : *Le faux guerrier au temps pacifique*, Monastir, Sibawayh, 2012 et la *Résolution d'un conflit*, Tunis, Latrach 2017.

L'évolution de la liberté de conscience dans la jurisprudence tunisienne.

Avec la création du code du statut personnel (1956), l'abolition des tribunaux religieux (1957) l'organisation de l'état civil (1957) et de la nationalité du citoyen tunisien (1963), les hommes politiques fondateurs de la République tunisienne ont cru renoncer une fois pour toute à la discrimination fondée sur l'ordre religieux. Néanmoins, face à un volet textuel « ambitieux », un courant jurisprudentiel plus traditionaliste présente une image moins rose du droit à la liberté de la conscience.

A la veille de la transition démocratique et selon l'arrêt « Houria », il est encore considéré comme incontestable que la femme (tunisienne) musulmane qui épouse un non musulman commet un péché impardonnable, car la loi islamique tient un tel mariage pour nul et non avenu. Trente ans après un autre courant jurisprudentiel se fait jour ; sur bien des points, il entre en contradiction avec le précédent. Ce courant a-t-il continué de puiser dans le référent religieux ou bien fait-il une interprétation plus libérale en s'appuyant sur des textes récents (comme l'article 6 de la constitution de 2014) ? L'intervention s'attachera à donner des esquisses de réponses à travers la lecture de quelques arrêts inédits.



Stéphanie Laithier est Agrégée d'histoire, diplômée de l'Université hébraïque de Jérusalem, elle est actuellement Chargée d'étude et de recherche à l'École Pratique des Hautes Études - Institut européen en Sciences des religions (PSL). Elle travaille sur l'histoire du judaïsme moderne et contemporain, du sionisme et d'Israël, la question du lien entre politique et religieux en Israël et dans le conflit israélo-palestinien, ainsi que sur l'histoire et la sociologie du judaïsme et des Juifs en France, tout comme sur l'enseignement des faits religieux dans le cadre de l'école républicaine française.

Liberté de religion et de conviction en Israël : quelques éléments d'approche historique

À la fois État des Juifs et État libéral, Israël garantit dans sa Déclaration d'indépendance de mai 1948 la pleine liberté de culte et de conscience à l'ensemble de ses citoyens, qu'ils soient juifs ou non. Fondé sur un régime parlementaire au sein duquel le judaïsme n'est pas la seule religion officielle, le pays reconnaît l'existence de communautés religieuses à l'intérieur desquelles sont régis tous les aspects de l'existence relevant du statut personnel. La législation israélienne protège par ailleurs la liberté d'expression comme un droit fondamental, tout en interdisant néanmoins de heurter les sensibilités religieuses. La question du lien entre politique et religieux, inhérente à l'émergence du sionisme - lui-même adaptation sécularisée de la dimension messianique du judaïsme - n'a pas cessé, depuis, de nourrir débats et réflexions au sein d'une société dans laquelle le fait religieux, pour des raisons multiples, est primordial dans l'organisation civile, sociale et politique. La présentation reviendra sur les dimensions historiques, politiques et sociologiques de la place du religieux en Israël, en soulignant la complexité et les enjeux, et prenant en compte le contexte spécifique dans lequel se sont construites et se déploient la nation et l'identité israéliennes.



Jinan Limam est Docteure en droit public et Maître-assistante de l'enseignement supérieur à la Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis (Tunisie). Elle est présidente de l'Association tunisienne de défense des libertés individuelles et membre fondateur de l'Association tunisienne d'Études politiques (ATEP). Ses principaux centres d'intérêt et objets de recherche sont l'organisation politico-administrative de l'État et les droits humains. Elle est également experte en droit constitutionnel et en droits humains auprès de plusieurs organismes internationaux.

Droits humains et religion en Tunisie

La nouvelle Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 offre un cadre favorable aux droits humains à travers la garantie par l'État des libertés et des droits individuels et collectifs et la confirmation de l'approche globale et universelle des droits humains en consacrant un ensemble de droits issus des différentes générations et fondés sur des principes fondamentaux qui renforcent ces libertés, dont notamment le principe d'égalité et le principe de non-discrimination. En outre, la reconnaissance du caractère civil de l'État dans le préambule de la Constitution et à l'article 2, devrait influencer positivement sur la protection de ces droits et libertés.

Toutefois, la conciliation entre protection de l'islam, religion officielle - professée par la quasi-totalité des citoyens - et garantie des droits humains suscite des difficultés et des antagonismes. La Tunisie est loin d'être religieusement neutre ; l'islam est appréhendé à la fois comme référent identitaire reflétant les traditions socio-culturelles et religieuses du pays, mais aussi comme la religion officielle de l'État. Les aménagements et limites aux droits humains sous des prétextes d'ordre religieux font craindre que ces droits puissent être vidés de leur contenu substantiel. Cette étude dressera l'état des lieux des relations entre religion et droits humains dans le corpus juridique tunisien, en ciblant notamment les axes suivants : la liberté de pensée, de conscience et de religion, la séparation entre l'État et les institutions religieuses, l'égalité entre les femmes et les hommes, les questions de sexualité et d'orientation sexuelle.



Pierre-Jean Luizard est un historien de l'islam contemporain dans les pays arabes du Moyen-Orient. Directeur de recherche au CNRS, il dirige le programme « Islam, Politiques, Sociétés et Doctrines » au sein du laboratoire de recherche Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GRSL UMR 8582). Il a notamment étudié l'histoire politique du clergé chiite en Irak, l'histoire de la réforme d'Al-Azhar, le rôle politique de la piété populaire et des confréries soufies en Egypte depuis leur institutionnalisation au XIX^e siècle, les origines modernes des conflits confessionnels actuels au Moyen-Orient, l'histoire des relations entre les Etats arabes et les sociétés civiles, les causes historiques de l'irruption de l'Etat islamique au Moyen-Orient arabe.

Les minorités musulmanes ou issues de l'islam au Moyen-Orient : l'impossible reconnaissance

C'est dans le contexte d'une absence de séparation généralisée entre l'Etat et les religions et où l'islam est désigné comme la religion de l'Etat (à l'exception de la Turquie et du Liban) qu'il convient d'étudier les minorités musulmanes (ou issues de l'islam) dans les pays musulmans (alaouites, druzes, ibadites, yézidis, alévis, bahais, ahmadis, etc.). L'histoire des statuts des minorités chiites (zaydites, ismaéliennes) et sunnites (en pays chiites) mérite ainsi également d'être évoquée. Histoire des différents statuts, mais aussi histoire des discours légitimant ces statuts : depuis l'anathème jusqu'à une reconnaissance tacite, il s'agira d'analyser les degrés de non-reconnaissance qui semble être le lot commun à toutes ces communautés. La question du pluralisme interne à l'islam, centrale dans les conflits en cours, sera ainsi posée. On comparera la situation de l'islam en la matière avec celle des deux autres monothéismes (chrétien et juif) afin de définir si le monothéisme peut être en soi un élément d'explication à ce qui semble un pluralisme interne difficile commun. L'idéologisation de l'islam, clairement transformé en arme de combat contre l'Occident par les courants héritiers du réformisme musulman, notamment salafistes, sera également interrogée en la matière.



Adnane Mokrani est Théologien musulman, Professeur associé des études arabes et islamiques à l'Institut Pontifical pour les Études Arabes et islamiques, Rome. Professeur agrégé à l'Université Pontificale Grégorienne (Rome), docteur en théologie islamique de l'Université de la Zitouna (Tunis 1997), docteur en Relations islamo-chrétiennes du même Institut Pontifical (2005).

Qu'est-ce que la religion offre à la politique ?

La nature et la mission de la religion sont d'abord éducatives : aider l'être humain à réaliser et actualiser le potentiel inné de son humanité. La religion ne peut pas offrir aujourd'hui des systèmes politiques, économiques ou juridiques. Le défi moderne pour la religion est de traduire la « normativité » en termes éthiques en respectant le pluralisme des choix et la liberté de chacun.



Mohammed Mouaqit est Docteur en droit Doctorat d'État de l'Université de Paris II depuis 1984. Il est depuis 1986 Professeur de l'Enseignement Supérieur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales à l'Université Hassan II Aïn Chok à Casablanca (Maroc). Ses recherches portent sur le droit, la sociologie politique, la pensée politique, la société civile, les droits de l'Homme et le droit de la famille. Les thèmes dominants de ses recherches sont les suivants : la sécularisation, la démocratisation, le changement politique et juridique, la modernisation et la modernité, l'État de droit.

Le «traître» et l'«apostat». Ou comment se fait l'évolution vers la liberté de conscience. Eclairage à partir du cas du Maroc

La catégorie de l'«apostat» est un effet du communautaire théologico-politique. Les Etats dans le monde musulman contemporain continuent à donner présence à cette catégorie dans leur réalité juridico-politique. Pourtant, cette réalité est travaillée en profondeur par une évolution dont l'issue à terme est la «mort» de l'«apostat». Le chemin qui mène à cette disparition passe par la production de la catégorie du «traître». En exprimant le processus de cette évolution sous forme d'un raccourci, on pourrait dire que l'apostat doit en partie l'espoir de sa future liberté de conscience au «traître».



Abderrazak Sayadi est Professeur de l'enseignement supérieur à La Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de l'Université de la Manouba (Tunisie). Habilité à diriger des recherches en Langue, littérature et civilisation françaises. Directeur d'un Master en civilisations et religions comparées, à l'Université de la Manouba. Professeur invité dans le cadre d'une chaire internationale à l'Université Libre de Bruxelles sur « le salafisme et le panislamisme ». Ses domaines de recherche sont : la Réforme et Contre –Réforme dans l'Histoire du christianisme au XVI^e siècle, l'historiographie musulmane, les penseurs libres en islam. Ses publications en rapport avec le colloque sont : un livre sur *Calvin et le discours polémique*, paru à Tunis. Un livre *Comment lutter contre la violence monothéiste ?* à paraître à Paris. Un article paru dans la revue *Études*, en 2011 sur « L'islam face à la liberté de conscience ». Un article sur « Le rapport entre religieux et le politique dans l'expérience tunisienne » aux presses de Sciences-Po, Paris, ainsi que de nombreuses conférences publiées sur l'islam et la politique.

Peut-on séparer le religieux et le politique dans un pays musulman ? Que nous dit l'expérience tunisienne ?

L'expérience tunisienne de transition démocratique est souvent perçue comme une promesse de réussite, surtout si elle est comparée aux expériences désastreuses vécues par les autres pays de ce qu'il est convenu d'appeler « le printemps arabe ». La constitution votée en 2014, tout en affirmant que la Tunisie est un pays musulman, insiste sur le caractère civil de l'État et de la société, et sur la neutralité des mosquées, qui doivent être apolitiques. Des avancées historiques ont été rendues possibles grâce à l'article 6 sur la liberté de conscience. Tout laisse à penser, par conséquent, que la Tunisie peut gagner le pari de concilier islam et démocratie. Pourtant, à y regarder de plus près, l'essentiel reste à faire et de nombreux défis, énormes, restent à relever. Le plus immédiat est, bien sûr, d'ordre économique et social, mais pas seulement. La question qui se pose, de manière lancinante, dans le débat politique, quand il s'agit d'avancer sur le terrain de la démocratie et des libertés fondamentales est celui de la spécificité culturelle. Comment préserver cette spécificité culturelle, historique et identitaire, tout en s'inscrivant dans les références communes aux valeurs démocratiques universelles ? Ma communication tentera de donner quelques éléments de réponses à cette problématique.



Alexandre Toumarkine est Professeur des universités à l'INALCO, en « Histoire et société turques contemporaines » (Paris). Il est membre du laboratoire de recherche du CERMOM (Centre de recherches Moyen-Orient Méditerranée), et chercheur associé au CETOBAC – EHESS. Basé en Turquie de 1993 à 2017, il a enseigné dans plusieurs universités turques et travaillé dans deux instituts de recherche : à l'Institut Français d'Études Anatoliennes (IFEA) - Istanbul, dont il a été le secrétaire scientifique de 2005 à 2010, et à son équivalent allemand, l'Orient - Orient Istanbul (Fondation Max Weber) de 2011 à 2017, comme research senior fellow. C'est au sein de cette institution qu'il a co-dirigé, de 2014 à 2017, un programme quadriennal de recherche franco-allemand ANR-DFG sur les nouvelles formes de religiosités en Turquie (NEORELIGITUR).

Une autre manière de poser la question de la liberté religieuse en Turquie : L'État et les autorités de l'islam face aux nouvelles formes de religiosité.

En Turquie, la laïcité est traditionnellement comprise comme un contrôle strict de l'État sur le religieux, et non comme une neutralité équidistante. Sur ce point, kémalistes d'hier et islamistes au pouvoir aujourd'hui, que tout semble séparer par ailleurs, s'accordent. L'État est parfois à l'origine des transformations du religieux, mais le plus souvent, il se contente de canaliser celles-ci, dans le sens qu'il juge conforme à ses intérêts ou pour prévenir ce qu'il considère comme des menaces potentielles.

La question de la liberté religieuse en Turquie est souvent traitée à partir des mêmes prismes : l'attitude, plus ou moins tolérante, des autorités, politiques et religieuses, vis-à-vis des religions abrahamiques autres que l'islam, au premier chef le christianisme et le judaïsme ; l'opposition entre État et société, notamment à travers le cas des (néo)-confréries ou de l'islam populaire. On postule la plupart du temps que l'État se positionne de manière unifiée et cohérente.

La Turquie connaît depuis les années 1990 un développement tout à fait inédit de nouvelles formes de religiosité, sur fond d'individualisation du religieux, et, plus récemment, de désécularisation. Ces formes, lorsqu'elles sont dirigées vers un public plus « sécularisé », empruntent massivement aux spiritualités alternatives, et aux thérapies qui leur sont associées ; formes qui, grossièrement, peuvent être ramenées à des spiritualités New Age. Mais l'autre public, plus « conservateur », *i.e.* plus lié à l'islam institutionnalisé ou confrérique, est, selon des modalités qui lui sont propres, également perméable à ces mêmes mutations du religieux.

Cette communication montrera comment le défi posé par ces nouvelles religiosités - dans les termes d'une liberté religieuse induite par l'individualisation - oblige tous les acteurs à repenser les catégories du religieux, de la religion et leurs limites. Elle soulignera en outre la diversité des réponses des acteurs étatiques. Enfin, elle insistera sur une conséquence de la dynamique induite par les nouvelles formes de religiosité : l'apparition de nouvelles autorités de l'islam, et se demandera si cette fragmentation ouvre un espace de liberté religieuse.



© Jean-François Levy

Valentine Zuber est Directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE-PSL) titulaire de la chaire de « Religions et relations internationales », membre du laboratoire de recherche Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GRSL UMR 8582) et directrice de recherche au Collège des Bernardins, co-responsable du séminaire « Liberté de religion et de conviction en Méditerranée ».

Historienne de formation, elle s'est d'abord spécialisée dans l'histoire de la tolérance religieuse et du pluralisme en Europe. Elle a particulièrement travaillé sur les formes prises laïcité en France et dans le monde. Elle s'intéresse actuellement aux rapports historiques entretenus entre le christianisme et les droits de l'homme. Elle travaille enfin sur les paradoxes de la défense de la liberté de religion et de conviction dans le monde, dans le cadre de l'universalisation des droits de l'homme à travers ses deux derniers ouvrages, *Le culte des droits de l'homme*, Paris, Gallimard, 2014 et *L'origine religieuse des droits de l'homme*, Genève, Labor et Fides, 2017.

Les religions de l'espace méditerranéen au défi du pluralisme : de l'intolérance théologique à l'adhésion politique aux principes des droits individuels et collectifs des êtres humains

Face au double phénomène commun à tous de la progressive sécularisation des sociétés et du développement du pluralisme religieux en leur sein, les États méditerranéens ne se modernisent - ni leurs sociétés ne se libéralisent - tout à fait au même rythme. On peut distinguer deux espaces distincts, le Nord et le Sud, qui ont suivi une histoire séparée et parfois conflictuelle, mais dont les interrogations présentes sont pourtant devenues de même nature : comment faire droit à un État plus juste, à une société plus égalitaire, où la coexistence religieuse et sociale enfin apaisée permettrait l'épanouissement individuel et collectif des différentes sensibilités religieuses ? Il paraît intéressant de décomposer les grandes étapes de l'adhésion progressive aux droits de l'homme à la fois des religions - d'un point de vue théologique - et des différents États de l'espace méditerranéen - d'un point de vue plus politique.

La communication s'articulera autour des questions suivantes : 1) Un retour sur le traitement étatique du pluralisme religieux à l'époque moderne : comment est-on passé de l'intolérance absolue étatico-religieuse à la tolérance discriminatoire des minorités religieuses par les majorités traditionnelles des différents États concernés ? 2) Puis il s'agira de rappeler les étapes historiques de la promotion de la liberté de religion et de conviction en Europe et de l'adhésion des États modernes libéraux aux grands principes de droits individuels civils et politiques de l'être humain. Ce modèle historique à vocation universaliste peut-il s'appliquer aux États du sud de la Méditerranée et si oui, à quelles conditions particulières ? 3) Il faudra ensuite se demander si la construction d'une réelle citoyenneté détachée en partie de l'appartenance religieuse, est possible dans ces différents espaces. Doit-on en passer par l'intermédiaire obligé de la laïcisation des États et de la sécularisation des sociétés, afin de gager solidement la liberté de conscience et d'expression de tous dans ces différentes sociétés ? En conclusion, il s'agira de définir le type de laïcité étatique qui, en combinant libéralisme politique et ouverture respectueuses aux spécificités des minorités religieuses nationales, permettra la mise en œuvre le projet politique d'un traitement égalitaire et respectueux des différentes sensibilités religieuses dans un monde interconnecté et globalisé.

Notes

Notes

Partenariat média :

